



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extraits des délibérations de la réunion du 8 janvier 2020 relatifs à l'examen d'un recours gracieux

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie par téléconférence le 8 janvier 2020 en présence des membres délibérants suivants :

- M. Denis BAVARD, membre associé titulaire,
- Mme Marie-Claire BOZONNET, membre permanent suppléant, siégeant avec voix délibérative en l'absence de Mme Corinne ETAIX, membre permanent titulaire, empêchée,
- M. Olivier MAQUAIRE, membre associé titulaire,
- M. François MITTEAULT, membre permanent titulaire, président de séance, la présidente étant empêchée.

Durant cette séance, la MRAe a notamment examiné le recours gracieux introduit par monsieur le maire de la commune d'Autigny (Seine-Maritime) sur le dossier suivant :

- Élaboration du PLU de la commune d'Autigny (Seine-Maritime) ; recours gracieux, reçu le 18 novembre 2019, à l'encontre de la décision de soumission à évaluation environnementale de la MRAe Normandie en date du 24 octobre 2019.

Après avoir pris connaissance des éléments apportés à l'appui du recours et en avoir débattu, la MRAe Normandie a décidé, lors de sa séance collégiale du 8 janvier 2020, de retirer sa décision initiale de soumission à évaluation environnementale et de prendre une décision de non soumission à évaluation environnementale du projet de PLU de la commune d'Autigny.

La mission régionale d'autorité environnementale de Normandie,
Pour la présidente, empêchée
Le membre permanent titulaire

Signé

François MITTEAULT